

- Vallée de la Bruche -

# L'unité paysagère «Massif du Champ du Feu»



L'histoire socio-économique a emprunté différemment chaque secteur naturel de la vallée. On distingue sur le territoire de la Vallée de la Bruche quatre unités paysagères :

- L'aval de la Vallée
- Le Massif du Champ du Feu
- La Pénéplaine de la Haute-Vallée
- Le Massif du Donon

*Au cœur de l'unité paysagère «Massif du Champ du Feu»*

Un caractère montagnard affirmé :

- Une organisation générale de l'espace qui souligne la **vocation pastorale** des villages.
- Plus les espaces pastoraux sont présents en **partie sommitale** mais aussi autour des villages, plus ce **caractère montagnard** est affirmé.
- Une organisation urbaine qui s'adapte au mieux aux réalités du terrain (fonds humides et fortes pentes).
- Une architecture paysanne et industrielle ainsi que divers éléments originaux qui témoignent de l'histoire et renforcent le caractère pittoresque du village.

> *Principe paysager*



- Mettre en valeur les noyaux villageois traditionnels
- Réouvrir et entretenir les espaces agricoles intra- et péri-villageois
- Rénover les fonds de vallée près des rivières
- Maintenir ouverts ou rénover les pâturages au-dessus des villages
- ➔ Conserver ou recréer les liaisons visuelles entre les villages

*L'engagement «paysage» des acteurs locaux :*

A travers les associations foncières pastorales (AFP):



8 AFP

617 propriétaires et/ou indivisions  
1440 parcelles rénovées



145 Ha

A travers les programmes communaux :



300 Ha

Pâturages communaux rénovés



25 ans

*Pas de «paysage» sans paysans :*

L'activité agricole est essentiellement basée sur le pastoralisme en raison des conditions pédoclimatiques difficiles et des handicaps naturels.

Usage du sol et activité agricole :

Elle a su s'adapter et affiche un réel dynamisme :

- Plus 700 ha de prairies entretenues.
- 25 sièges d'exploitations y compris pluriactifs.

